

Huez

La hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires fait débat

Le conseil municipal a acté, la semaine dernière, une hausse de 60 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, portant le taux à 43,28 %. Une décision assumée par la majorité de Jean-Yves Noyrey mais contestée par l'Association des propriétaires d'appartements et chalets de l'Alpe d'Huez (APACH).

Ils sont "vent debout" contre une décision qui, pour eux, "revient à racketter les propriétaires de résidences secondaires dès le 1^{er} janvier 2027". Le conseil d'administration de l'Association des propriétaires d'appartements et chalets de l'Alpe d'Huez (Apach, réuni environ 330 familles) a réagi, en fin de semaine dernière, à la décision actée lors du conseil municipal du 16 septembre dernier, d'appliquer une surtaxe de 60 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, portant le taux à 43,28 %.

« Il nous fait les poches »

La commune compte, selon les derniers chiffres de l'Insee pour 2023, plus de 5 700 résidences secondaires, soit 89,3 % du parc de logements. L'application de cette surtaxe représenterait ainsi selon l'Apach, près de 2,5 M € supplémentaires pour la commune. « Les propriétaires de ces logements [...] ne sont pas de simples contribuables de passage », assure l'association dans un communiqué. Elle estime que c'est "un non-sens [...]". Le maire ne peut pas d'un côté se plaindre d'un nombre de lits chauds insuffisants et de l'autre, inciter les propriétaires de résidences secondaires dont bon nombre louent ou occupent leurs biens à ne plus répondre à la demande de la clientèle touristique. Les résidents secondaires investissent et entretiennent leur bien, votent et contribuent à l'économie locale. « Concrètement, pour quelqu'un qui possède un appartement et payait jusque-là 1 400 euros, cela ajouterait entre 600 et 700 euros environ. Ce n'est pas négligeable ! Il nous fait les poches », gronde la présidente de l'association Carole Klock.

Alors que la municipalité a présenté, mi-août, son projet de réaménagement de l'avenue des Jeux, au cœur de la station, incluant notamment le déplacement programmé de la piscine



Le conseil municipal d'Huez a acté une hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cela devrait représenter une recette supplémentaire d'environ deux millions d'euros. Photo Benoît Lagneux

ne et de la patinoire - sujet de fortes tensions dans la commune -, l'Apach appelle le maire à "s'interroger sur les dépenses, les priorités d'investissement, les économies possibles et l'ensemble des recettes déjà perçues par la commune. [...] Il faut noter par ailleurs que les projets de cette municipalité à l'horizon 2032 s'élèvent à 130 M€ sans aucun financement à ce jour". « C'est trop, ça va trop loin, c'est démesuré, c'est la folie des grandeurs. Il faut se calmer », lance la présidente de l'Apach, qui annonce que l'association réfléchit à des recours.

« Ce ne sont pas les résidents secondaires qui paient tout »

De son côté, le maire Jean-Yves Noyrey « assume » cette surtaxe. « Nous nous sentons très à l'aise aujourd'hui pour pouvoir augmenter la fiscalité. Depuis 15 ans, nous avons œuvré pour remettre à niveau nos lits touristiques, tant en quantité qu'en qualité, nous avons dynamisé le domaine skiable et nous avons surtout contribué à une très forte revalorisation de chaque patrimoine immobilier », a détaillé l' élu lors de la séance. « Cette taxe représente 10 à 12 % de nos recettes fiscales (soit environ 2 millions d'euros) qui s'élèvent actuellement à environ 18 millions d'euros. Ce ne sont pas les résidents secondaires qui paient tout. L'impôt foncier représente également une recette importante, tout comme la

CFE (Cotisation foncière des entreprises) versée par les commerçants », insiste le maire qui annonce également qu'« après mûres réflexions, nous n'envisageons pas de diminuer le nombre ni la qualité des événements ».

Contacté, le maire confirme que l'objectif de la hausse est « d'essayer de récupérer un maximum de logements pour de l'habitat permanent, parce qu'on en manque. Il faut voir aussi que celui qui met son bien à disposition d'une agence immobilière tout au long de l'hiver, sans en profiter tout au long de l'année plutôt est exclu de cette taxe. C'est vraiment pour inciter les habitants à louer à l'année, en attendant qu'on fasse des constructions de logements, dossier en cours de réflexion mais qu'on ne va pas commencer tout de suite ».

Lors du conseil municipal, l' élu a mis en avant sa vision pour la commune. « Nous prévoyons l'après-ski dès aujourd'hui avec une patinoire couverte, une piscine couverte, un centre équestre, un pôle culturel, des télécabines à la place des télésièges, des tapis à la place des téléskis... Nous nous inscrivons dans la transition pour être prêts à affronter demain un manque de neige, voire plus de neige du tout. C'est à ce niveau-là qu'il nous faut des recettes pour pouvoir investir. Et en ce sens, nous avons du mal à comprendre que tout le monde ne parvienne pas à se projeter avec nous pour assurer à long terme notre patrimoine ».

● **Albane Pommereau**